

MICMAC AUTOUR DES IMPACTS SOCIAUX :

POUR UNE ÉVALUATION SCIENTIFIQUE
DES IMPACTS SOCIAUX (IS)
DANS UNE PERSPECTIVE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
À TOUTES LES ÉTAPES DE L'ÉE

Christiane Gagnon,
Ph.D en aménagement
Professeure titulaire, sc. humaines
Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)
Centre de recherche sur le développement territorial
(CRDT)

Montréal, AQEI, 2007



PLAN

© C.GAGNON

1. Définitions des IS
2. Constats
3. Question centrale des IS répondant aux principes de développement durable (DD)
4. Quelques enseignements tirés d'un programme de suivi quinquennal
5. Conclusion :
 1. Retour sur la méthodologie de l'EIS
 2. L'ÉE face à la Loi 118 et à la Stratégie de DD



1. Qu'est-ce que les impacts sociaux?

- Multiplicité de termes et approches contribue au micmac
 1. impacts sur le milieu humain → impacts humains (ÉI et HQ)
 2. impacts (+ directs) sociaux = terme le plus utilisé dans la littérature ÉE (BM, CE)
 3. **incidences sociales** (+ indirects + effets) = + européen (OCDE), Convention de la Baie James, Sadler et Jacobs
- effets directs, indirects, cumulatifs, synergiques, positifs et négatifs, pendant un temps long et selon un espace à géométrie variable, i.e. variable selon les enjeux et les types d'incidences, sur le mode de vie des individus et des communautés à la suite d'un changement planifié et des activités périphériques qui en découlent = **approche intégrée**
- dont le but est d'apporter plus d'équité et de durabilité dans environnement humain et biophysique = **valeurs, principes** (Vanclay,03)

2. Constats

Actuellement, les IS :

1. plus ou moins orphelins: paradoxalement le talon d'Achille de l'ÉE;
2. sous-évalués : leur étude s'arrête parfois au descripteur, au mieux à l'I direct et va rarement à l'I indirect;
3. la dimension cumulative n'est pris en compte que 1 fois sur 3 (ref. 50 EI) et pour la variable économique surtout;
4. associés aux opinions exprimées lors de la consultation du promoteur et des audiences publiques;
5. la zone à l'étude est définie d'abord par l'I environnemental ;
6. la détermination de leur importance repose presque exclusivement sur le jugement de l'expert (consultant) alors que subjective;
7. la concordance, entre les parties descriptive et évaluative, est très inégale ;
8. les liens avec les I physiques et écologiques sont pratiquement absents

2. Constats (suite)

Pourtant :

1. Il existe de nombreuses méthodes, mais sous-utilisées ;
2. leur documentation systématique (I directs, indirects, cumulatifs) et intégrée (selon des catégories d'IS liées aux enjeux de DD) permet
 - de réduire l'incertitude,
 - de mieux prévoir et d'adopter des meilleures mesures,
 - de crédibiliser l'ÉE,
 - de dépolariser les échanges,
 - de les valider lors des audiences,
 - de faire un véritable suivi ;
3. Les IS sont « contextualisés » i.e. différents selon les communautés concernées, les groupes d'acteurs (individus) et les composantes du projet ;
4. Les IS sont à géométrie variable: il existe plusieurs zones d'I selon les catégories (santé, aménagement, qualité de vie, etc.);
5. Les IS ont un caractère davantage indirect et systémique et se font sentir + à long terme, d'où l'importance du suivi.

3. Question centrale pour évaluer les IS en lien avec le développement durable viable:

En quoi la proposition de changement planifié
(projet, programme, politique)

améliore-t-il ou non

les différents aspects de la qualité de vie
des générations présentes et futures,
des individus et des communautés concernées,
notamment les plus fragilisées?



4. Enseignements tirés d'un suivi quinquennal en temps réel d'un mégaprojet industriel

1. L'ÉI n'a pas évalué tous les I directs (arrêt au descripteur) et peu les I indirects sur les composantes de la qualité de vie; la directive était muette à cet effet ;
2. lors de notre étude de suivi en temps réel, une centaine d'IS ont été identifiés;
3. la qualité de vie s'est avérée le concept clef qui permet d'intégrer l'ensemble des catégories IS et des enjeux de DD;
4. compte tenu du consensus politique et de la vaste opération de RP (planification), il y a eu une démobilisation lors des audiences publiques;
5. les I cumulatifs n'ont pas été traités malgré la présence de 4 aluminerie dans un rayon de 25km en milieu habité;
6. la description du milieu humain n'était pas en concordance avec l'évaluation des IS;
7. l'évaluation des scénarios, dont celui du statut quo, et l'évaluation des risques étaient absents.

THÉMATIQUES DE RECHERCHE PAR ZONE À L'ÉTUDE^N

Zone intermunicipale et municipale d'influence



Paysage et patrimoine



Perceptions de la qualité de vie

Zone régionale d'influence

Organisation sociale et spatiale des communautés



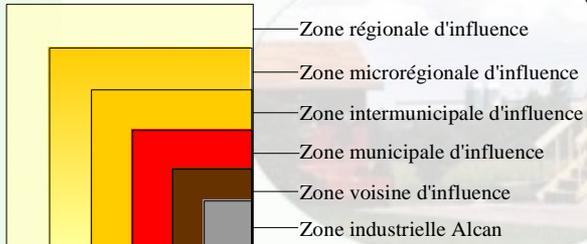
Développement local et régional



Aménagement du territoire



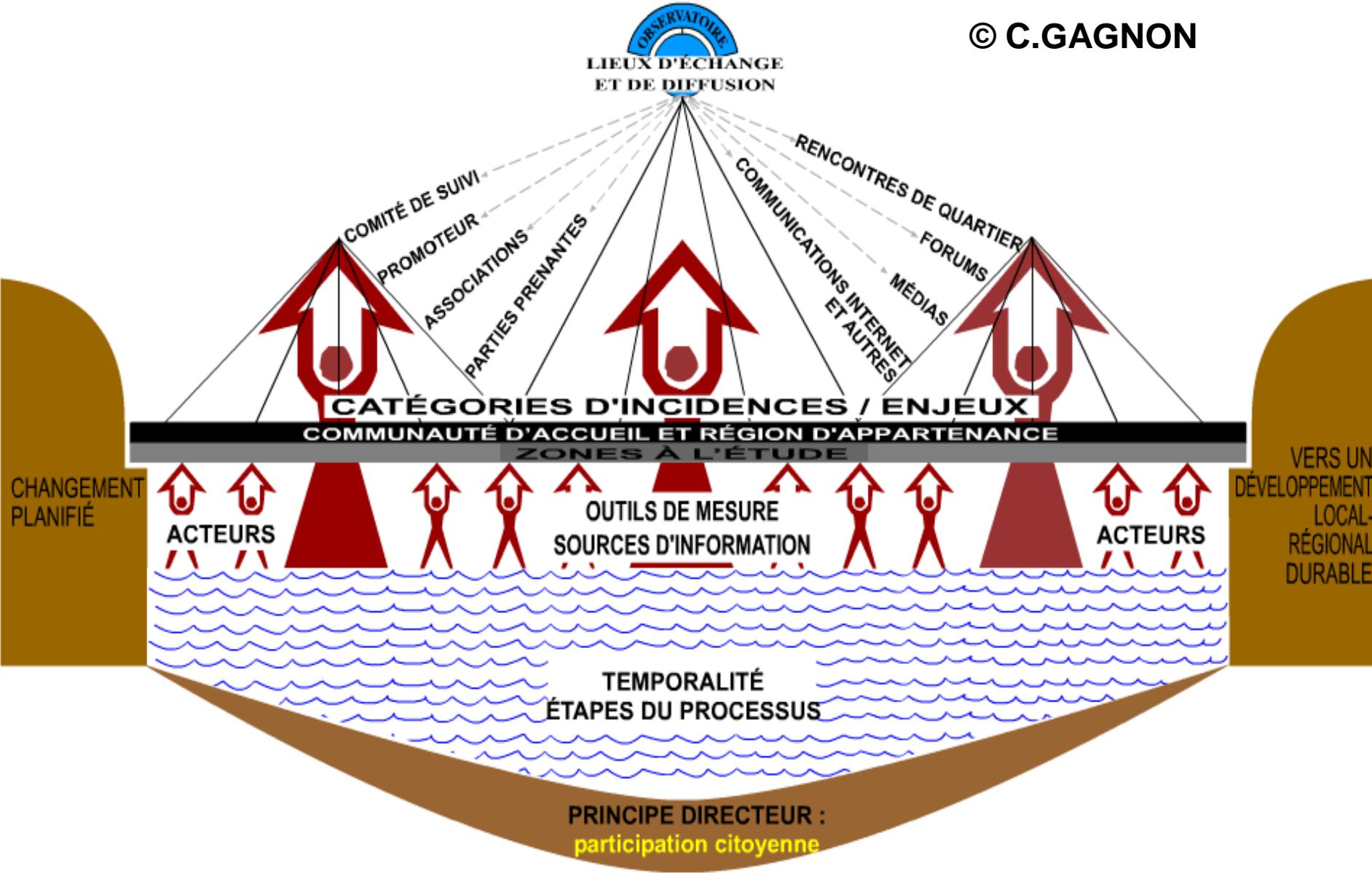
Processus de participation



0 10 20 km

MODÈLE D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DES INCIDENCES SOCIALES

© C.GAGNON



CHANGEMENT
PLANIFIÉ

ACTEURS

OUTILS DE MESURE
SOURCES D'INFORMATION

ACTEURS

VERS UN
DÉVELOPPEMENT
LOCAL-
RÉGIONAL
DURABLE

TEMPORALITÉ
ÉTAPES DU PROCESSUS

PRINCIPE DIRECTEUR :
participation citoyenne

CATÉGORIES D'INCIDENCES / ENJEUX
COMMUNAUTÉ D'ACCUEIL ET RÉGION D'APPARTENANCE
ZONES À L'ÉTUDE

OBSERVATOIRE
LIEUX D'ÉCHANGE
ET DE DIFFUSION

COMITÉ DE SUIVI
PROMOTEUR

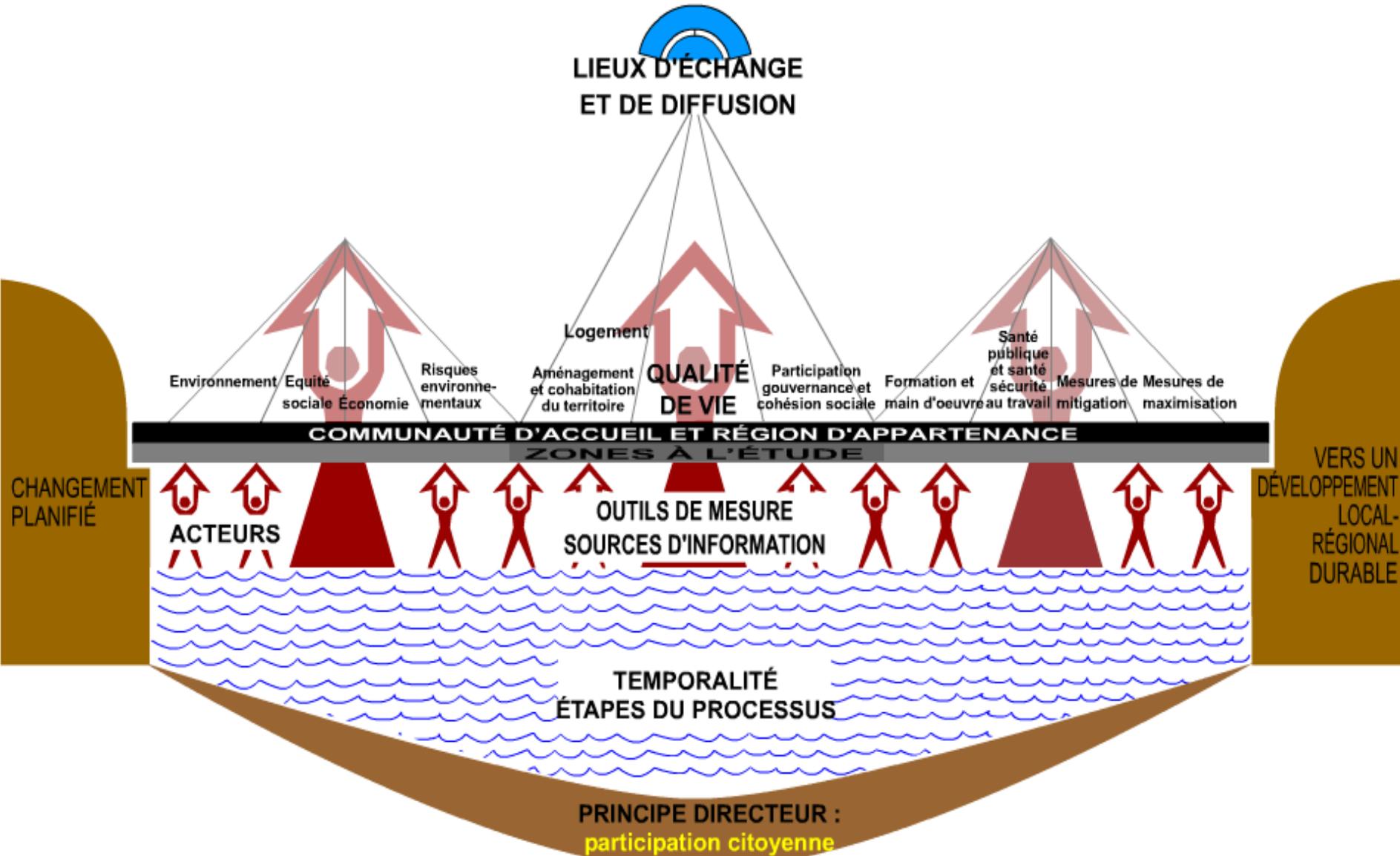
ASSOCIATIONS
PARTIES PRENANTES

COMMUNICATIONS INTERNET
ET AUTRES

RENCONTRES DE QUARTIER
FORUMS
MÉDIAS

Exemple d'animation transversale, logement

MODÈLE D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DES INCIDENCES SOCIALES © C.GAGNON



5. 1 Conclusion:

retour sur la méthodologie de l'ÉIS

- La méthodologie de l'ÉIS est complémentaire à la participation publique mais ne s'y limite pas ;
- L'ÉI répond à des directives ministérielles sectorielles, qui, pour l'ÉIS, mériteraient d'être précisées et mises à niveau en fonction des standards (inter)nationaux, des pratiques, des méthodes existantes ;
- Une méthodologie explicite de l'ÉIS vise à:
 - documenter, évaluer systématiquement les catégories d'incidences de la qualité de vie, a priori des consultations du BAPE ;
 - Identifier les retombées positives ;
 - identifier les coûts sociaux, à court/moyen et long terme pour les individus, groupes sociaux et collectivités affectés;
 - favoriser une discussion éclairée sur l'acceptabilité du changement proposé eu égard à son contexte ;
 - évaluer en fonction de principes de DD dont l'équité .

5.2 Conclusion:

l'ÉE face à la Loi et à la Stratégie de DD

- Si plus d'un acteur/observateur se demande si l'ÉE n'est pas devenue qu'une procédure réglementaire justifiant l'acceptabilité des projets..., il importe surtout de se demander le rôle de l'ÉE dans le nouveau contexte institutionnel québécois de DD (Loi, Stratégie) :
 - **jusqu'où et comment l'ÉE devra-t-elle intégrer les principes et les objectifs du DD? Et ça changera quoi dans la procédure?**
- À la condition d'être proactif, l'arrimage cohérent de l'ÉE au DD, à ses enjeux, indicateurs et principes, pourrait offrir une opportunité de la renforcer et de mieux intégrer la prise en compte de la dimension sociale dans le changement planifié

**MERCI DE VOTRE ATTENTION!
MERCI À L'AQEI DE M'AVOIR INVITÉE**

**POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE
MODELE DE SUIVI DES INCIDENCES
SOCIALES**

www.uqac.ca/cgagnon

